



DELIBERATION : N° 2023/104

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Convocation du : 01-12-2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 6 décembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Etaient absents excusés représentés (04) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine donne pouvoir à BILBAUT Mathilde, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à GERVOT Christian, DUMAS Mélissa donne pouvoir à SENNEGON Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : GENSSLER Bernard.



Vu la délibération du conseil municipal n°2022-54 en date du 6 juillet 2022 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal,

Considérant qu'il convient de modifier ce règlement comme suit :

- Dans son article 4 – droit à l'information et accès au dossier : Préciser que l'article L.2122-12 alinéa 2 est celui du Code général des collectivités territoriales
- Dans son article 7 – Commissions municipales : préciser le nombre des conseillers municipaux composant la commission d'appel d'offres.
- Dans son article 10 – indiquer désormais que « la commission d'appel d'offres est composée de membres élus lors du conseil municipal du 6 décembre 2023 (délibération 2023-101).
- Dans son article 29 – Information des élus de l'opposition municipale : il est mis à disposition des conseillers municipaux de la liste minoritaire un espace dédié dans les publications d'information générale de la commune comme suit :
 - o Bulletin d'information (ou magazine) : une page recto format A4
 - o News letter : un encart format A5 (demi-page) recto

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications proposées ci-dessus pour le règlement intérieur du conseil municipal dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération.

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

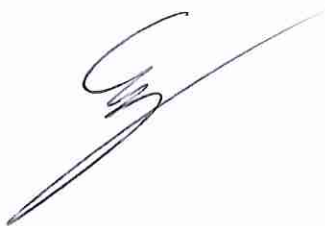
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 06 décembre 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>